

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

UNITE DE COORDINATION DES
SUBVENTIONS DU FONDS MONDIAL ET
DES PARTENAIRES DE LUTTE CONTRE
LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE
PALUDISME

PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE
CONTRE LE PALUDISME

SECRETARIAT PERMANENT

REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace – Work – fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COORDINATION UNIT OF THE
GLOBAL FUNDS AND PARTNERS
GRANTS FOR FIGHT AGAINST
AIDS, TUBERCULOSIS AND
MALARIA

NATIONAL MALARIA CONTROL
PROGRAMME

PERMANENT SECRETARIAT

29 NOV 2022

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° 13-464/AMI/MINSANTE/SG/UCSFMP/PNLP/SPA/SP/SFR/CUR DU
POUR LA PREQUALIFICATION DES INSTITUTIONS DE
RECHERCHES EN VUE DE L'APPEL D'OFFRES RESTREINT RELATIF A L'ETUDE
DE L'EFFICACITE ET DE LA TOLERANCE DE L'ARTESUNATE AMODIAQUINE
(AS-AQ), DE L'ARTEMETHER LUMEFANTHRINE (AL) ET DE LA DIHYDRO
ARTEMESININE PHOSPHATE DE PIPERAQUINE (DHA-PPQ) POUR LE
TRAITEMENT DU PALUDISME SIMPLE DANS LES REGIONS DE L'EST ET DU
LITTORAL AU CAMEROUN.

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le paludisme est l'une des principales causes de morbidité et de mortalité infantiles en Afrique. Un diagnostic précoce et un traitement rapide et efficace constituent la pierre angulaire de la réduction de la morbidité et de la mortalité liées au paludisme. Le contrôle du paludisme a été remis en question par la résistance croissante du Plasmodium Falciparum aux médicaments antipaludiques, en particulier la chloroquine (CQ) et la sulfadoxine-pyriméthamine (SP), entraînant des changements radicaux dans les recommandations de traitement antipaludique. Cependant, la décision de modifier les directives de traitement antipaludique est complexe et limitée par la disponibilité d'alternatives ayant une efficacité clinique prouvée, le coût d'approvisionnement et la durabilité probable de la nouvelle politique. Cette dernière est largement déterminée par la vitesse à laquelle se développe la résistance aux médicaments de première intention, elle-même fonction des mécanismes de résistance à l'antipaludique.

L'artémether-luméfanzine (AL) a été adopté comme thérapie combinée à base d'artémisinine (ACT) en 2006 par le gouvernement du Cameroun. Dans la pratique, l'Artesunate Amodiaquine (AS-AQ) et l'AL sont utilisés à l'échelle nationale depuis 2007.

Dans le cadre de la révision du guide de prise en charge du paludisme en 2019, la Dihydro Artemesinine Phosphate De Piperaquine (DHA-PPQ) a été adoptée avec l'Artesunate Amodiaquine (AS-AQ), et l'Artemether Luméfanzine (AL) comme médicament de première ligne dans la prise en charge des cas de paludisme simple.

De plus, l'AL et le DHA-PPQ se sont également révélés très efficaces et bien tolérés dans le traitement du paludisme à falciparum simple au Cameroun.

La dernière étude sur l'efficacité thérapeutique de l'Artemether-Lumefantrine remonte à plus de 5 ans. Cela ne respecte pas les recommandations de l'OMS qui prescrit une étude sur l'efficacité thérapeutique des médicaments utilisés dans les directives nationales de prise en charge du paludisme tous les deux ans. C'est pour répondre à cette insuffisance que la mise en œuvre d'une étude d'efficacité thérapeutique de l'ASAQ, de l'AL et de la DHA-PPQ s'avère nécessaire afin d'établir les profils actuels d'efficacité et de tolérance de ces médicaments utilisés en première intention dans notre contexte pour le traitement du paludisme simple.

Dans cette optique, le Ministre de la Santé Publique lance un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de la pré qualification des institutions de recherche devant participer à l'Appel d'Offres Restreint en vue du recrutement des institutions de recherche pour la réalisation de ladite étude.

II- OBJET

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt, a pour objet la présélection des institutions de recherche, en prélude à l'appel d'offres national restreint relatif à l'étude de l'efficacité et de la tolérance de l'Artesunate Amodiaquine (ASAQ), de l'Artemether Lumefantrine (AL) et de la Dihydro Artemesinine Phosphate de Pipéraquline (DHA-PPQ) pour le traitement du paludisme simple dans les régions de l'Est et du Littoral au Cameroun.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Déterminer la proportion d'échec thérapeutique précoce,
- Déterminer la proportion d'échec clinique tardif,
- Déterminer la proportion d'échec parasitologique tardif ou de réponse clinique et parasitologique adéquate comme indicateurs d'efficacité,
- Déterminer la prévalence des marqueurs moléculaires de la résistance antipaludique, y compris, mais sans s'y limiter, ceux associés à la résistance aux artémisinines, à la luméfantrine, et à l'amodiaquine,
- Déterminer la prévalence des parasites du paludisme n'exprimant pas les antigènes HRP2/3 ou n'hébergeant pas les gènes hrp2/hrp3,
- Différencier la recrudescence d'une nouvelle infection par analyse de la réaction en chaîne par polymérase (PCR),
- Évaluer l'incidence des événements indésirables ;
- Formuler des recommandations sur la base des évidences tirées de cette étude.

III – RESULTATS ATTENDUS

Les résultats suivants doivent être atteints :

- La proportion d'échec thérapeutique précoce sera déterminée ;
- La proportion d'échec clinique tardif sera déterminée ;
- La proportion d'échec parasitologique tardif ou réponse clinique et parasitologique adéquate comme indicateurs d'efficacité sera déterminée ;
- La prévalence des marqueurs moléculaires de la résistance antipaludique, y compris mais sans se limiter à ceux associés à la résistance aux artémisines, à la luméfantine, à l'amodiaquine sera déterminée ;
- La prévalence des parasites du paludisme n'exprimant pas les antigènes HRP2/3 ou n'hébergeant pas les gènes hrp2/hrp3 sera déterminée ;
- La recrudescence d'une nouvelle infection par analyse de la réaction en chaîne par polymérase (PCR) sera différenciée ;
- L'incidence des événements indésirables sera évaluée ;
- Le niveau d'efficacité thérapeutique et de la tolérance de l'AL, de l'ASAQ et du DHA-PPQ sera déterminé dans les sites choisis,
- Le mécanisme de résistance à l'AL, AS-AQ et DHA-PPQ sera bien compris dans les régions de l'Est et du Littoral,
- Des recommandations issues de cette étude seront disséminées pour diriger la prise de décision en ce qui concerne la prise en charge du paludisme simple en première intention avec l'AL, l'ASAQ et DHA-PPQ.

IV- ETENDUE DE LA MISSION DU CONSULTANT

La mission du Consultant consistera à la :

- Revue documentaire et l'élaboration du protocole de recherche et des outils de collecte de données ;
- Collecte sur le terrain, l'enregistrement, la compilation et l'analyse des données et informations collectées ;
- Rédaction du rapport préliminaire de l'étude ;
- Présentation des résultats de l'étude aux acteurs (PNLP et MINSANTE) ;
- Rédaction et au dépôt du rapport final de l'étude.

V – SITE ET DUREE DE L'ETUDE

L'étude sera réalisée chez les enfants de 6 mois à 10 ans atteints de paludisme non compliqué à *P. falciparum* dans les zones de mise en œuvre sélectionnées, qui sont les sites sentinelles abrités par les régions de l'Est et du Littoral, actuellement en cours de réhabilitation par le PNLP.

L'étude sera effectuée dans les deux régions du Cameroun et la durée de la mission prévue est de six mois (allant de mai à octobre 2023).

VI – PARTICIPATION

La participation au présent AMI est ouverte aux consultants individuels mais aux sociétés de services, cabinets, organismes, agences, institution de recherche, firmes ou consortium nationaux.

VII- FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, seront financées par le budget du Fonds Mondial.

VIII- CRITERES DE PRE QUALIFICATION

La sélection sera faite sur la base des critères éliminatoires et essentielles ci-dessous :

VIII.1.- Critères éliminatoires

- Dossier administratif non conforme ou incomplet ;
- Fausses déclarations, pièces falsifiées ou scannées ;
- Note technique inférieure à 75 points sur 100.

VIII.2. Critères essentielles

Le dossier technique sera évalué sur 100 points et suivants les critères ci-après :

N°	Critères	Points /100
01	Présentation générale de l'offre	05 points
02	Expériences ou références du cabinet/institution de recherche au cours des cinq dernières années à l'étude similaire. (Deux missions similaires menées au cours des cinq dernières années avec pièces justificatives à savoir les contrats, les PV ou les attestations de service fait).	40 points
03	Compréhension des TDR et protocole de recherche y compris le planning de mise en œuvre.	35 points
04	Compétence du personnel clé pour la réalisation de l'étude	15 points
05	Moyen logistique pour l'exécution de la mission (Microscope, ordinateur).	05 points

IX- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURES :

Les candidats à l'Appel à Manifestation d'Intérêt devront fournir les pièces ci-après présentées en un volume :

a. Pièces administratives

1. Une lettre de manifestation d'intérêt timbrée au tarif en vigueur et signée du candidat ;
2. Une attestation d'immatriculation en cours de validité ;
3. Une attestation de non redevance fiscale ;
4. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;

5. Une copie timbrée de l'attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Première Instance du siège social de l'institution de recherche en cours de validité.

b. Pièces Techniques

Le dossier technique devra comprendre :

1. Composition de l'équipe de mission

Le cabinet/institution de recherche devra indiquer dans son offre, la composition de son équipe, qui sera affecté à la mission à savoir :

- **Un chef de projet** : médecin de santé publique ayant au moins 5 années d'expérience professionnelle dans la gestion de projet avec des solides expériences dans la mise en œuvre des études similaires.

- **Un coordonnateur de terrain** : médecin de santé publique/clinicien/biologiste, 5 ans d'expérience au moins, maîtrisant les aspects de prise en charge du paludisme au Cameroun, le système de santé Camerounais et connaissant bien les différentes zones de l'enquête. Il doit justifier ses expériences documentées de coordination d'enquête

- **Un Data Manager** : statisticien justifiant de 3 ans minimum d'expérience dans la collecte et l'analyse des données lors des enquêtes nationales. Une expérience sur l'évaluation d'un projet sur les programmes de lutte contre le paludisme sera un plus.

- **Un coordonnateur logistique** : justifiant de 3 ans minimum d'expérience, assurant l'ensemble de l'appui (Formation du personnel, transport, déploiement des équipes, etc.) en lien avec l'équipe de coordination.

Les CV des membres de l'équipe de mission devront être datés et signés par les intéressés.

2. Un curriculum vitae de chaque personnel daté et signé par l'intéressé ;
3. La définition des affectations pour chaque expert ou membre de l'équipe ;
4. Brève présentation du cabinet accompagnée de l'organigramme complet du cabinet/institution de recherche ;
5. Les références du candidat pour les missions similaires ;
6. Descriptif et méthodologie du plan de travail proposé pour la mission.

X- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en cinq (05) exemplaires, dont un (01) original et quatre (04) copies et marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé, au plus tard le 04 JAN 2023 à 15h30 précises, au **secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme, situé sur la Rue de la Croix rouge Camerounaise, derrière la Fondation Chantal BIYA, et devra porter la mention :**

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° D13-464 AMI/MINSANTE/SG/UCSFMP/PNLP/SPA/SP/SFR/CUR DU
29-11-22 POUR LA PREQUALIFICATION DES INSTITUTIONS DE
RECHERCHES EN VUE DE L'APPEL D'OFFRES RESTREINT RELATIF A L'ETUDE
DE L'EFFICACITE ET DE LA TOLERANCE DE L'ARTESUNATE AMODIAQUINE
(AS-AQ), DE L'ARTEMETHER LUMEFANTHRINE (AL) ET DE LA DIHYDRO
ARTEMESININE PHOSPHATE DE PIPERAQUINE (DHA-PPQ) POUR LE
TRAITEMENT DU PALUDISME SIMPLE DANS LES REGIONS DE L'EST ET DU
LITTORAL AU CAMEROUN

NB : « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

XI- EVALUATION DES OFFRES

Les dossiers seront examinés par un comité ad-hoc commis par le Maitre d'ouvrage.

NB : A l'issu du présent AMI, une liste restreinte des cabinets pré-qualifiés sera établie et il leur sera adressée une invitation à soumissionner.

XII – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

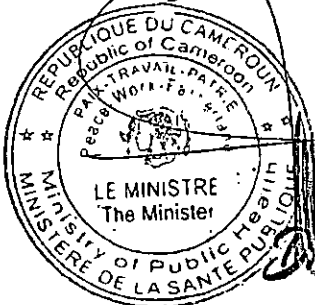
Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du programme National de Lutte contre le Paludisme, situé sur la rue de la Croix Rouge Camerounaise, derrière la Fondation Chantal BIYA 0 Yaoundé, B.P : 1459 Yaoundé, Tel : 222 22 39 17, Fax : 222 22 51 95.

La présentation générale de l'étude est contenue dans les Termes de Référence à consulter auprès de la Section Formation et Recherche du GTC/PNLP.

Ampliations :

- MINMAP,
- ARMP /JDM,
- SOPECAM (pour publication),
- Cellule Informatique pour publication dans le site web/Minsanté,
- Affichage,
- Chronos et Archives.

Le Ministre de la Santé Publique



LE MINISTRE
The Minister

Dr. Menaouda Malachie